



Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques

Distr.: Générale
31 mars 2009

Français
Original : Anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Deuxième session

Genève, 11–15 mai 2009

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : nouvelles questions de politique générale**

**Informations de base sur la nouvelle question de politique générale
concernant la présence de substances chimiques dans des produits**

Note du secrétariat

1. Le secrétariat a l'honneur de communiquer, en annexe à la présente note, des informations de base pertinentes sur la nouvelle question de politique générale concernant la présence de substances chimiques dans des produits, comme l'indique le document SAICM/ICCM.2/10. Cette documentation est fournie aux participants pour information et les communications ont été reproduites telles que reçues sans avoir été formellement éditées. Mme Johanna Lissinger Peitz (Suède) a assuré la préparation de la documentation.
2. Les documents de base ont été préparés à partir des communications originales concernant cette question reçues des parties prenantes avant les discussions informelles qui ont eu lieu à Rome, les 23 et 24 octobre 2008. Les modérateurs ont suivi les lignes d'orientation additionnelles mises au point par le groupe informel des Amis du groupe du secrétariat chargé de la planification de la préparation du document et ils ont donné la possibilité aux parties prenantes concernées par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques de faire des commentaires en affichant les projets de document disponibles sur le site Internet de l'Approche stratégique. La documentation de base a pour objectif d'exposer comment cette question répond aux critères de sélection des nouvelles questions de politique générale élaborés durant les discussions informelles et de donner les motifs justifiant les mesures de coopération proposées sur cette question décrites dans le document SAICM/ICCM.2/10/Add.1.
3. Les participants auront l'occasion de discuter la documentation de base lors d'une séance d'information technique qui aura lieu le dimanche 10 mai 2009, de 9h 30 à 13 heures.

* SAICM/ICCM.2/1.

Annexe

Informations de base sur une nouvelle question de politique générale concernant la présence de substances chimiques dans des produits

Introduction

1. L'accès à l'information est essentiel pour aider les acteurs concernés à réduire au minimum les effets nocifs résultant des substances chimiques dangereuses contenues dans des produits, pour promouvoir des solutions de remplacement plus sûres lorsque cela est possible et faisable et pour faciliter la gestion des risques que peut représenter la présence de ces substances pour la santé des personnes et l'environnement. Il est reconnu qu'il est nécessaire de disposer d'un meilleur flux d'informations pour l'ensemble du produit, depuis sa fabrication jusqu'à sa distribution, son utilisation, son recyclage et la manutention des déchets et cette initiative a globalement pour objectif de faciliter la prise de décisions en connaissance de cause en ce qui concerne les substances chimiques présentes dans des produits.
2. Cette nouvelle question de politique générale est axée sur les besoins en informations relatives aux substances chimiques présentes dans des produits ne relevant d'aucun système international complet de diffusion d'informations sanitaires et environnementales, par exemple produits d'usage courant tels que vêtements, jouets, bijoux, appareils électroniques et leurs accessoires. Les mesures de coopération qu'il est proposé de prendre ont été conçues en tenant compte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et de la volonté d'éviter le chevauchement d'activités dans le cadre de ce système. Quelques tentatives ont été faites au niveau régional pour définir ces produits ou « articles » en tant que groupe, mentionné également dans le SGH, mais il n'existe pas à ce jour de définition internationale commune. Dans le présent document nous utiliserons donc le terme produits au sens de produits non chimiques, par exemple jouets, voitures, meubles, vêtements, appareils électroniques, etc.
3. Les substances chimiques jouent un rôle important dans une large gamme de produits mais il est de plus en plus généralement admis que l'exposition potentielle aux substances chimiques contenues dans des produits d'utilisation courante présente un risque. Par ailleurs il y a une prise de conscience de plus en plus généralisée du fossé qui existe entre les informations fournies par les systèmes existants tels que le Système général harmonisé (SGH) et celles relatives aux substances chimiques contenues dans des produits. Les substances chimiques dangereuses contenues dans des produits sont transportées par la voie des échanges internationaux et, dans des cas particuliers, elles se sont avérées être la cause d'effets nocifs importants sur la santé des êtres humains, par exemple le plomb contenu dans des jouets pour enfants et dans des bijoux, et sur l'environnement, par exemple rejet dans l'eau d'éthoxylates de nonylphénol (NPE). Les substances chimiques contenues dans des produits peuvent présenter des risques à l'avenir pour la santé humaine et l'environnement à différents stades du cycle de vie d'un produit : pendant sa production, son utilisation, au niveau de son recyclage ou de son élimination. Ces risques dépendront de nombreux facteurs pendant le cycle de vie : exposition éventuelle au cours de la production ou de la fabrication, schémas d'utilisation par des adultes ou des enfants, possibilité que ces substances chimiques se dégagent du produit et risques inhérents au recyclage et à la manutention des déchets par exemple. A l'heure actuelle, les efforts déployés et les capacités existant pour fournir des informations sur les substances chimiques présentes dans des produits et sur les solutions de remplacement ne suffisent pas toujours pour prendre des décisions en connaissance de cause, pour apprécier pleinement et, le cas échéant, protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques qui peuvent se présenter pendant toute la durée du cycle de vie des substances dangereuses contenues dans des produits. Il y a donc lieu de prendre d'autres mesures pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques fixés pour 2020.
4. La nouvelle question de politique générale concernant les besoins en matière d'information sur les substances chimiques présentes dans des produits est étroitement liée au paragraphe 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique qui, en résumé, a pour but de veiller à ce que « l'information sur les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris, selon qu'il y a lieu, les produits en contenant, soit disponible, accessible, facilement utilisable, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes.... ». Il est généralement admis que la coopération

internationale permet de promouvoir l'harmonisation des informations au niveau mondial ou la compatibilité des flux d'information et l'accès aux données relatives aux substances chimiques contenues dans des produits et aussi d'éviter une multiplicité de systèmes d'information et qu'elle est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Ce faisant, les prescriptions relatives à la confidentialité énoncées au paragraphe 15 c) de la Stratégie politique globale doivent être prises en compte tout comme les autres dispositions de ce même paragraphe 15. Les activités 108, 111 et 112 du Plan d'action mondial de l'Approche stratégique sont particulièrement pertinentes.

Historique

5. Cette section a pour but de décrire comment le présent document a été élaboré plutôt que de faire l'historique de la question en tant que telle. La Présidence du Conseil de l'Union européenne (« besoins en matière d'information sur les substances chimiques présentes dans des produits »), le Gouvernement japonais (« substances chimiques présentes dans des produits ») et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (« les jouets et la sécurité chimique ») ont suggéré d'examiner les problèmes sur lesquels porte cette question.

6. La possibilité de faire des observations sur l'élaboration du présent document a été signalée sur le site Internet de l'Approche stratégique et par courriel à ses correspondants. Un programme de travail précisant les délais prévus pour la préparation du document a également été donné. Les parties prenantes intéressées ont été priées de fournir au modérateur les informations pertinentes et de lui faire part de leur intérêt à participer aux travaux. Ce groupe de parties prenantes intéressées a été le mécanisme primordial pour le développement ultérieur des informations de base actuelles.

7. Le premier projet du document de base a été établi en se fondant sur les résultats d'un atelier international informel sur les « Besoins des parties prenantes en matière d'information sur les substances chimiques contenues dans des articles ou des produits » qui s'est tenu du 9 au 12 février 2009 à Genève, Suisse. Cet atelier avait pour but de permettre aux participants d'arriver à la même compréhension du problème, de le discuter par rapport aux critères relatifs à une nouvelle question de politique générale élaborés au cours des discussions informelles qui ont eu lieu pour préparer la deuxième session de la Conférence internationale sur la sécurité chimique et de préparer des propositions de coopération.

8. A l'occasion de l'atelier, la question a été examinée de façon approfondie entre les représentants de 63 gouvernements et ceux des organisations intergouvernementales, des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, des milieux d'affaires y compris les secteurs concernés de l'industrie, des milieux académiques, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales. Au niveau régional, les correspondants et les organisations non gouvernementales ont été consultés avant l'atelier pour assurer un équilibre géographique entre les participants. Les présentations et le rapport de l'atelier se trouvent sur le site Internet Produits chimiques du PNUE (http://www.chem.unep.ch/unepsaicm/cheminprod_dec08/default.htm). Le rapport de l'atelier, y compris les conclusions et les recommandations, a servi à préparer le présent document d'information de base. Le texte des conclusions et recommandations de l'atelier figure en annexe au présent document.

Ampleur du problème

9. Les échanges commerciaux internationaux font que les produits chimiques sont transportés d'une région à l'autre et ceci vaut naturellement pour les substances chimiques contenues dans des produits. Dans certains cas particuliers ceci a eu des conséquences négatives et pourrait à l'avenir présenter des risques pour la santé des personnes et l'environnement aux différents stades du cycle de vie d'un produit : pendant sa production, son utilisation, son recyclage ou son élimination. Il s'ensuit que la question relative aux substances chimiques contenues dans des produits a un caractère mondial et qu'il y a lieu d'envisager de prendre les mesures appropriées à ce niveau. Le caractère mondial de cette question met aussi en évidence l'ampleur du problème. L'importance du risque relatif que présente l'exposition à des substances chimiques contenues dans produits n'est pas encore pleinement appréciée. Un meilleur accès à l'information permettrait donc d'accroître les connaissances et, partant, de mieux comprendre le problème.

10. Le rapport « Substances toxiques dans des articles : nécessité des informations »¹ décrit des études de cas qui donnent des exemples de l'impact de ces substances sur la santé des êtres humains et l'environnement. Ces études de cas portent sur les composés perfluorés (PFC) entrant dans la composition de textiles imperméables, sur le plomb contenu dans les jouets d'enfant et les bijoux, sur la contamination par les éthoxylates de nonylphénol (NPE) que l'on trouve dans des textiles et sur les substances dangereuses présentes dans les ordinateurs et les appareils électroniques. Il convient de relever que ces études de cas sont des exemples spécifiques des effets de substances chimiques contenues dans des produits; il existe, cependant, des articles faisant l'objet d'un commerce international qui n'ont pas posé de tels problèmes. Le rapport de l'atelier informel sur les besoins des parties prenantes en matière d'information donne également un certain nombre d'autres exemples.²

11. Avec les pratiques actuelles associées au manque d'informations, les travailleurs, les utilisateurs, le grand public et l'environnement peuvent être exposés à des risques inacceptables dus à des substances dangereuses contenues dans des produits. Les groupes vulnérables tels que les enfants à tous les stades de leur développement, depuis la conception jusqu'à l'adolescence, risquent d'être particulièrement exposés à toutes sortes de produits contenant des substances dangereuses. Dans certains cas, cette exposition a eu des conséquences graves (par exemple le plomb contenu dans des bijoux).

12. Outre les effets sur la santé et l'environnement, le fait de ne pas connaître la teneur en produits chimiques des composants que les sociétés utilisent dans la fabrication peut augmenter les coûts; en effet, les rappels et le retrait du marché de jouets, de matériel électronique ou d'autres articles peut être très coûteux et ternir l'image des sociétés. De meilleures informations sur les substances chimiques contenues dans les produits des sociétés les aideraient donc à assumer la responsabilité de la sécurité de ces produits et à éviter les frais qu'entraînent des rappels. Il y a aussi plusieurs exemples de frais très élevés de nettoyage qui pourraient être évités grâce à un meilleur accès aux informations pertinentes. C'est le cas de l'emploi de biphényles polychlorés (PCB) dans des panneaux de vitre isolants dans les années 1950 à 1970 en particulier. Le coût total actualisé du remplacement des vitres contaminées par les biphényles polychlorés, de leur élimination et de leur stockage permanent a été estimé à 37 millions d'euros pour l'Union européenne.³ L'étude conclut que les coûts environnementaux de « l'erreur PCB », pendant les années 1971 à 2018, devraient atteindre un total de 15 milliards d'euros au moins.

13. Les informations peuvent également constituer une incitation pour stimuler la recherche de solutions de remplacement et leur mise en œuvre. Nous sommes de plus en plus conscients du fait que la récupération des produits à la fin de leur vie utile est très importante pour assurer un avenir viable et qu'elle ne peut se faire en toute sécurité que si l'on connaît bien la teneur des produits en substances chimiques.

14. Les informations concernant la teneur des produits en substances chimiques sont très rares bien que ceux-ci puissent contenir des substances nocives susceptibles d'être émises en grandes quantités lors de leur utilisation ou de leur élimination. Il existe parfois des solutions de remplacement plus sûres et appropriées pour les produits contenant ces substances dangereuses mais les consommateurs ne sont pas toujours au courant de leur disponibilité.

15. Historiquement, les activités visant à traiter les risques chimiques ont été axées principalement sur les rejets dans l'atmosphère et dans l'eau résultant des procédés de fabrication. Cependant, des substances dangereuses peuvent aussi se dégager des produits pendant leur utilisation et à la fin de leur vie utile. Dans le cas de quelques substances chimiques, l'homme et l'environnement peuvent aussi être exposés principalement lors de l'utilisation ou de l'élimination des produits plutôt qu'au stade de leur fabrication. Ainsi, dans le cas du phtalate de diéthylhexyle

¹ Conseil nordique des ministres (2008). Substances toxiques présentes dans les articles manufacturés. Besoins en matière d'information. TemaNord 2004:596. <http://www.norden.org/pub/sk/showpub.asp?pubnr=2008:596>

² Rapport de l'Atelier informel sur les besoins des parties prenantes en matière d'informations concernant les substances chimiques contenues dans des articles ou des produits. PNUE

³ Conseil nordique des ministres (2004). Coût d'une intervention tardive – le cas du PCB, TemaNord 2004:556.

(DEHP), utilisé comme plastifiant dans les produits à base de polymères environ 95 % des émissions proviennent de l'utilisation des produits finis et de la manutention des déchets.⁴

Pertinence de la question pour les pays ou les régions et les parties prenantes, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition

16. Il ressort du processus consultatif que la question concerne toute une gamme de parties prenantes, de régions et de pays différents. Ainsi l'atelier informel a reconnu que le manque d'informations sur les substances chimiques contenues dans des produits pose problème à un très large éventail de parties prenantes comprenant l'industrie, les fabricants, les détaillants, les consommateurs, les travailleurs et les autorités publiques. Il convient de relever que par industrie il faut entendre aussi, entre autres, les détaillants et les fabricants des équipements originaux. Pour la suite de l'examen de cette question, il est important de tenir compte de la diversité des besoins des différentes parties prenantes.

17. De par son caractère mondial, cette nouvelle question de politique générale concerne toutes les régions. Des initiatives ont été prises par des gouvernements, l'industrie et d'autres en vue de faciliter l'échange d'informations sur les substances dangereuses contenues dans des produits dans certains domaines mais, à ce jour, aucune mesure complète d'intervention au niveau international n'a été mise en œuvre. Il est cependant important de reconnaître que, pour utiliser efficacement les informations disponibles, il est indispensable d'avoir la capacité de les gérer, de les interpréter et de les appliquer.

18. Il est indispensable de prendre conscience au niveau mondial des risques potentiels associés aux différentes substances chimiques dangereuses présentes dans des produits de même que des solutions de remplacement appropriées qui existent tant dans les pays développés que dans les pays en développement et dans ceux à économie en transition peu sensibilisés à ces problèmes.⁵ Quelques parties prenantes ont souligné que ceci est particulièrement vrai dans le cas de l'exposition à des substances chimiques dangereuses contenues dans des produits autres que des produits chimiques, par exemple des jouets ou des appareils électroniques.

Mesure dans laquelle cette question a un caractère intersectoriel

19. Pendant tout leur cycle de vie, les substances chimiques que contient un produit se déplacent le long de la chaîne logistique et sont susceptibles d'y être à l'origine de risques pour la santé des personnes et l'environnement. L'accès à l'information concernant ces substances est d'importance capitale pour assurer leur gestion rationnelle pendant toute la durée de vie des produits qui concernent un large éventail de parties prenantes et d'acteurs ayant besoin d'informations spécifiques. Cette question concerne différents acteurs de la société tels que autorités de contrôle, industrie, travailleurs, détaillants, responsables de la protection du public et de l'environnement. La communication d'informations sur les substances chimiques contenues dans des produits ouvrirait la porte à des possibilités plus nombreuses de réduction des risques présentés par ces substances à tous les stades du cycle de vie des produits : conception, fabrication, distribution et utilisation de même qu'élimination et recyclage. La question des informations relatives aux substances chimiques contenues dans des produits fait partie de l'approche de la gestion des produits chimiques fondée sur le cycle de vie au point où une substance ou un mélange chimique devient partie d'un produit, que celui-ci soit un composant d'un autre produit ou le produit final commercial lui-même.

20. L'amélioration du flux d'informations pourrait également stimuler le développement de produits et procédés innovants, réduire les risques et déboucher sur des avantages économiques.

21. La récupération des produits éliminés est très importante pour parvenir à un avenir viable – et ceci n'est possible en toute sécurité que si l'on a une connaissance suffisante de la teneur des produits en substances dangereuses.

⁴ Commission européenne, Institut pour protection de la santé et des consommateurs, Toxicologie et substances chimiques (TCS), Bureau européen des produits chimiques. « BIS (2-ETHYLHEXYL) PHTHALATE (DEHP). Le résumé du rapport sur l'évaluation des risques », 2008, peut être consulté sur http://ecb.jrc.ec.europa.eu/documents/Existing-Chemicals/RISK_ASSESSMENT/SUMMARY/dehpsum042.pdf, 28 octobre 2008.

⁵ Rapport de l'Atelier informel sur les besoins des parties prenantes en informations relatives aux substances chimiques contenues dans des articles et produits. PNUE

Niveau des connaissances concernant cette question

22. Les connaissances étendues ou systémiques sur la façon dont les informations relatives aux substances chimiques contenues dans des produits pourraient le mieux être consolidées, diffusées et accessibles sont inexistantes mais celles tirées de l'expérience ne manquent pas. En général, les problèmes qui se posent tout au long du cycle de vie sont mal connus et le niveau de connaissances varie aussi selon les différents secteurs de la branche. Le problème lié aux risques possibles que présentent les substances dangereuses contenues dans des produits est généralement mal compris. Bien que l'on dispose de données et d'une certaine expérience, il n'existe pas jusqu'à présent de système garantissant aux parties prenantes la possibilité d'avoir accès aux informations appropriées ou bien le problème est encore mal compris. Les informations pourraient être assez détaillées au début de la chaîne logistique mais, au fur et à mesure que le produit se déplace le long de cette chaîne, elles semblent se perdre et, en général, le niveau de sensibilisation et de connaissance paraît plutôt faible vers la fin du cycle de vie. On prend généralement conscience d'un problème causé par une substance dangereuse contenue dans un produit une fois que le problème s'est posé. Il n'existe pas de sources d'information structurées mais plutôt des informations fournies rétroactivement (les problèmes posés par le formaldéhyde dans un milieu confiné et par des plastifiants dans du polychlorure de vinyle (PVC) en sont des exemples). Dans plusieurs régions, l'absence de coordination a été à l'origine de problèmes entraînant des frais et des souffrances inutiles. D'aucuns considèrent que la nature du problème est mal comprise. Et pourtant l'amélioration des informations sur les substances chimiques présentes dans des produits devrait contribuer à mieux le comprendre.

23. L'étude de base sur les « Substances toxiques contenues dans des articles : nécessité de disposer d'informations »,⁶ précise que lors de l'élaboration d'un système d'information pour les substances chimiques contenues dans des articles, il serait utile d'examiner un certain nombre des systèmes existant dans le monde. En l'absence de toute méthode d'information harmonisée au niveau international sur les substances chimiques contenues dans des articles, certaines juridictions ont établi des prescriptions concernant la divulgation des informations. L'étude examine quelques politiques innovantes qui pourraient être intéressantes comme modèles pour l'élaboration des politiques futures. Il s'agit notamment de prescriptions juridiques nationales relatives à la divulgation des informations et de systèmes de gestion des informations mis au point par le secteur privé.

24. La nécessité d'une sensibilisation aux risques potentiels associés aux substances chimiques présentes dans des produits et aux solutions de remplacement appropriées disponibles a été reconnue, en particulier dans les pays en développement.⁷ Par ailleurs, il est également nécessaire d'éviter la création de doubles normes, c'est-à-dire que les informations sur les substances chimiques dangereuses contenues dans des produits et l'exposition à ces substances devraient équitablement être mises à disposition des parties prenantes de tous les pays.

25. Il convient de reconnaître que certains secteurs de l'industrie ont investi dans le développement de l'infrastructure nécessaire pour fournir des informations adéquates et appropriées sur la teneur des produits en substances chimiques dans différents cas. Il est donc possible que le niveau des connaissances des différentes parties prenantes soit variable.

Mesure dans laquelle la question est traitée par d'autres organismes

26. A de nombreux niveaux de la chaîne logistique, des efforts ont été déployés pour remédier au problème du manque d'informations. Cette section présente certaines des initiatives en cours présentant un intérêt pour cette nouvelle question. Certains de ces systèmes pourraient potentiellement constituer un point de départ pour l'élaboration d'une proposition relative à un système d'information ou à un cadre de systèmes et/ou à d'autres mesures appropriées. Il convient de relever que cette section ne comprend pas d'évaluation mais note simplement les domaines d'activités pertinents.

⁶ <http://www.norden.org/puk/sk/showpub.asp?pubnr=2008:596>

⁷ Rapport de l'Atelier informel sur les besoins des parties prenantes en informations relatives aux substances chimiques contenues dans des articles et produits. PNUE

27. Le processus consultatif a montré que, bien que certains travaux en cours soient pertinents pour cette nouvelle question, les efforts déployés et les capacités existant actuellement ne sont pas suffisants pour permettre de prendre des décisions en connaissance de cause en matière de protection de la santé des êtres humains et de l'environnement.⁸

28. On peut trouver des exemples de systèmes d'information dans l'industrie avec le Système international de données matériel (IMDS), mis au point par les constructeurs automobiles ou le Joint Industry Guide for Material Composition Declaration for electronic Products (JIG) (Guide commun de l'industrie pour la déclaration des matériaux entrant dans la composition des produits électroniques). Des bases de données orientées vers les consommateurs telles que le Electronic Product Environmental Assessment Tool (EPEAT) (Outil d'évaluation environnemental des produits électroniques),⁹ conçues pour faciliter la prise de décision lors de l'achat d'ordinateurs et d'écrans, sont d'autres exemples. Des initiatives réglementaires ont également été prises au niveau sous-régional.

29. L'OCDE travaille à compléter et à améliorer les informations actuelles sur les rejets de produits chimiques. Les registres des rejets et transferts des polluants (PRTR) comprennent aujourd'hui les rejets directs à la source (procédés de production d'énergie et de fabrication et de manutention des déchets) et des informations limitées sur les rejets provenant de sources diffuses. Le Groupe de travail spécial de l'OCDE sur les PRTR compile des informations sur les rejets de produits, les mécanismes de rejet et les techniques d'estimation des rejets. Les résultats seront publiés début 2010. Ainsi, les registres des rejets et transferts des polluants comprennent des informations sur les rejets de substances chimiques dans l'environnement, domaine moins étendu que ce que prévoit cette nouvelle question; toutefois ces informations pourraient utilement contribuer au processus.

30. La récupération des articles éliminés est importante mais elle ne peut être réalisée en toute sécurité que si la teneur en substances dangereuses est bien connue. A cet égard, il existe des liens entre de meilleures informations sur les substances chimiques contenues dans des produits et l'objectif de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination (la Convention de Bâle) qui est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets nocifs résultant de la production, de la gestion, du transport et de l'élimination des déchets. Dans le cadre de l'examen de l'objectif et de la portée de cette initiative, il conviendrait de tenir compte des travaux en cours entrepris au titre du Partenariat de la Convention de Bâle pour une action sur les équipements informatiques (PACE) afin de créer toutes les synergies possibles entre ces initiatives.

31. Le *Processus de Marrakech relatif à la consommation et à la production durables (SCP)*¹⁰ porte sur l'utilisation durable des substances chimiques et la production durable de produits, y compris les implications concernant les possibilités de recyclage des produits contenant des substances chimiques dangereuses. Toutefois, bien que l'existence de liens importants ait pu être déterminée entre le processus de Marrakech et cette nouvelle question, aucune mesure spécifique concernant les informations relatives aux substances chimiques contenues dans des produits n'a été identifiée.

32. En ce qui concerne les substances et les mélanges, la nécessité pour les utilisateurs professionnels et les consommateurs de disposer d'informations a été assez bien établie. Depuis de nombreuses années, il existe dans plusieurs pays des systèmes de diffusion des informations concernant les risques et, dernièrement, le Système général harmonisé (SGH) a été créé. Ce système ne couvre pas les substances chimiques contenues dans des produits tels que jouets ou appareils électroniques. Cependant, les classifications mises au point dans le cadre du SGH peuvent être utiles pour les travaux futurs sur les substances chimiques présentes dans des produits.

⁸ Rapport de l'Atelier informel sur les besoins des parties prenantes en informations relatives aux substances chimiques contenues dans des articles et produits. PNUE

⁹ <http://www.epeat.net/>

¹⁰ Le processus de Marrakech sur la consommation et la production durables est un processus mondial multipartite visant à soutenir la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables et l'élaboration d'un cadre décennal de programmes sur ces questions qui sera réexaminé par la Commission du développement durable au cours du cycle biennal 2010/11 <http://www.unep.fr/scp/marrakech>

Faisabilité de l'action proposée

33. Lors des travaux préparatoires sur les nouvelles questions de politique générale, trois communications ont été identifiées concernant les besoins d'information sur les substances chimiques présentes dans des produits et classées par ordre de priorité aux fins des mesures de coopération à examiner à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Ces communications ont été présentées par la Présidence du Conseil de l'Union européenne (« Besoins en matière d'information sur les substances chimiques contenues dans des produits », le Gouvernement japonais (« substances chimiques contenues dans des produits ») et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS) (« Jouets et sécurité des produits chimiques »). Dans sa communication, l'Union européenne a fait référence à la meilleure compréhension de la dissémination des produits chimiques et de l'exposition potentielle aux substances chimiques émanant de produits tels qu'ordinateurs, textiles, jouets et bijoux fantaisie, aux risques sanitaires pour les utilisateurs et aux risques économiques pour les producteurs. Le Gouvernement japonais a déclaré qu'il était nécessaire de gérer rationnellement les substances chimiques contenues dans des produits par leur récupération dans des systèmes de recyclage des déchets par exemple. Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique a attiré l'attention sur les effets nocifs que peuvent éventuellement avoir, pour les enfants, les substances chimiques contenues dans des jouets en raison de leur utilisation prévue ou de leur mauvaise utilisation prévisible, sur la vulnérabilité plus grande des enfants aux dommages causés par les substances chimiques et sur les mesures adoptées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique à sa cinquième session (Budapest, 2006).

34. Dans sa proposition, l'Union européenne a suggéré que la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques devrait envisager d'adopter une décision pour lancer un processus dont l'objectif pourrait être l'élaboration d'une proposition relative à un ou des système(s) d'information concernant la teneur des produits en substances chimiques. Pendant le processus consultatif, les parties prenantes de l'Approche stratégique intéressées de toutes les régions, notamment le Gouvernement japonais et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique ont pris part aux travaux pour peaufiner cette proposition et le résultat a été une recommandation de la Conférence libellée comme suit :

Décide, en vue de prendre les mesures de coopération appropriées, de poursuivre l'examen de la nécessité des informations sur les substances chimiques contenues dans des produits tout au long de la chaîne logistique et de leur cycle de vie et *reconnaît* qu'il est nécessaire de prévoir d'autres mesures pour atteindre et mettre en œuvre l'objectif de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques fixé pour 2020 en mettant plus particulièrement l'accent sur l'Objectif 15 b) de la Stratégie politique globale;

Décide de créer un groupe de travail ayant pour mandat, conformément aux attributions énoncées dans l'annexe, d'examiner les initiatives existantes sur les systèmes d'information et autres informations pertinentes et d'élaborer une proposition relative à un système d'information ou un cadre de systèmes et/ou de mesures, selon le cas, pour répondre aux besoins en matière d'informations, sous réserve des ressources disponibles (le « Groupe de travail »).

35. Les informations relatives aux substances chimiques contenues dans des produits sont utiles et créent des conditions favorables à la mise en œuvre d'un certain nombre d'éléments de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ainsi que des autres nouvelles questions de politique générale jugées prioritaires. Pour que les informations sur les substances chimiques contenues dans des produits soient utiles et transformées en connaissances et en mesures de réduction des risques, des infrastructures adéquates sont indispensables. La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique le reconnaît dans ses objectifs, en particulier ceux portant sur le renforcement des capacités et la coopération technique. Toutefois, des mesures plus approfondies relatives au renforcement des capacités sont considérées à l'heure actuelle comme étant en dehors du champ d'application de cette question et elles devraient être étudiées dans le cadre des travaux d'ensemble sur le renforcement des capacités.

36. Le processus consultatif, notamment l'atelier informel, a permis d'identifier et de développer les raisons de soutenir d'autres mesures:

a) Actuellement, les efforts déployés et les capacités disponibles pour fournir des informations sur les substances chimiques dangereuses présentes dans des produits et sur les solutions de remplacement appropriées et disponibles ne suffisent pas pour prendre des décisions en connaissance

de cause pour apprécier pleinement et, le cas échéant, protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques qui peuvent se produire pendant toute la durée du cycle de vie des produits;

b) Des mesures de coopération sont nécessaires à tous les niveaux (c'est-à-dire aux niveaux international, régional, sous-régional et national avec la participation de tous les secteurs et parties prenantes concernés) pour produire des informations réellement efficaces et y avoir accès sous réserve des autorisations et des réglementations nationales et dans les limites des ressources disponibles;

c) Un meilleur flux d'informations peut stimuler le développement et la demande de nouveaux produits et procédés innovants et contribuer ainsi à réduire les risques commerciaux, sanitaires et environnementaux et avoir pour résultat des avantages économiques.

37. Selon l'alinéa 24 j) de la Stratégie politique globale, des mesures appropriées devraient être prises en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale. Il appartiendra à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques d'étudier les mesures proposées sur « les informations relatives aux substances chimiques présentes dans des produits » et de décider de la création d'un groupe de travail ayant pour mandat d'examiner les informations existantes et d'élaborer une proposition relative à un système d'information ou un cadre de systèmes et/ou de mesures pour répondre à ces besoins, sous réserve des ressources disponibles.

38. Selon le paragraphe 24 c) de la Stratégie politique globale, la Conférence fournira des orientations sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Dans le cadre du processus consultatif, les parties prenantes de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ont mis en évidence la nécessité d'une coopération internationale sur cette question afin d'aider à promouvoir l'harmonisation et d'éviter ainsi une multiplicité de systèmes d'information tout en garantissant la compatibilité avec ceux qui existent déjà et en optimisant les avantages pour toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle les mesures de coopération proposées ont globalement pour but de promouvoir la réalisation de l'objectif de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques fixé pour 2020 en mettant particulièrement l'accent sur le paragraphe 15 b) de la Stratégie politique globale et sur les activités connexes prévues dans le Plan d'action mondial. Ce faisant, dans les limites des ressources disponibles, il conviendrait de prendre en considération les prescriptions en matière de confidentialité énoncées au paragraphe 15 c) de la Stratégie politique globale, les initiatives existantes et les informations présentées dans ce document et celles éventuellement apportées par d'autres parties prenantes lors de l'élaboration plus complète de cette question de même que l'efficacité des systèmes et des mesures. Les mesures de coopération proposées devraient donc donner d'autres orientations pour la mise en œuvre des objectifs et activités pertinents de l'Approche stratégique.

39. Les parties prenantes intéressées de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ont été invitées à contribuer à l'élaboration du présent document. Il ressort de leurs observations qu'elles estiment généralement nécessaire de poursuivre les travaux au niveau international sur cette nouvelle question de politique générale et sur les mesures de coopération proposées. Ces mesures prévoient que, sous réserve des ressources disponibles, le Groupe de travail exécutera les tâches correspondant à l'Objectif 15 b) de la Stratégie politique globale consistant à étudier les initiatives existantes sur les systèmes d'information et les autres informations pertinentes et à élaborer une proposition pour un système d'information ou un cadre de systèmes et/ou de mesures, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires suivants :

a) identification et classement par ordre de priorité des groupes de produits et de substances chimiques déterminés scientifiquement comme dangereux, notamment identification des domaines où peuvent se produire des risques;

b) identification des parties prenantes concernées et de leurs besoins spécifiques en matière d'information, détails relatifs aux informations à fournir et sous quelle forme;

c) élaboration sur la façon dont les gouvernements et les parties prenantes auront accès à un tel système d'information et sur la manière dont il fonctionnera;

d) analyse des coûts et bénéfices pour l'industrie, les gouvernements et autres de la fourniture et de la possibilité d'accès à de telles informations, de même que limitations éventuelles (par exemple informations commerciales confidentielles) associées à la fourniture de ces informations;

e) moyens appropriés et autres solutions pour mettre les informations à la disposition de toutes les parties prenantes.

40. Comme ceci a été indiqué tout au long de ce document, il ressort du processus consultatif qu'il y a un consensus sur la nécessité de traiter cette nouvelle question de politique générale. Les commentaires reçus relèvent également l'existence de points communs à certains des problèmes, besoins et mesures proposées. Les différentes parties prenantes ont fait état de besoins et d'intérêts divers. Dans toute la mesure du possible, les différents besoins ont été pris en compte; toutefois, comme il pourrait encore y avoir des différences, il est suggéré que le Groupe de travail proposé soit chargé, en priorité, de déterminer plus précisément les besoins spécifiques des parties prenantes concernées. Pour la même raison, des commentaires plus détaillés sur la portée, la mise en oeuvre, les coûts et les avantages ont été laissés de côté car ils étaient considérés comme faisant partie des tâches du Groupe de travail. Ceci s'applique également aux commentaires portant sur des questions plus génériques de mise en oeuvre de l'Approche stratégique telles que nécessité du renforcement des capacités, besoins financiers et appui technique. Toutefois, le document relève qu'il est de la plus haute importance de faire des progrès dans ces domaines pour utiliser un flux d'informations amélioré. Les commentaires reçus font état dans une certaine mesure de différentes perspectives en ce qui concerne les informations qui peuvent être accessibles et à quel moment. Ceci pourrait être considéré comme faisant naturellement partie des souhaits divers exprimés par les parties prenantes en fonction du moment dans le cycle de vie où les informations pourraient être utilisées. Certaines parties prenantes par exemple considèrent qu'il est nécessaire de disposer de systèmes plus exhaustifs lorsque les informations sont utilisées pour le recyclage ou la récupération, alors que d'autres se concentrent sur les risques liés à l'exposition ou au rejet pendant l'utilisation du produit. Ceci pourrait donc être considéré comme un domaine de travail ultérieur pour le Groupe de travail proposé lorsqu'il s'acquittera de ses tâches sur les priorités, les besoins, les coûts et les avantages.

41. Compte tenu des commentaires reçus et de la discussion sur cette question, les mesures de coopération proposées semblent être réalisables et nécessaires.

Autres informations pertinentes

1. L'étude de base « Substances toxiques dans des articles : nécessité de disposer d'informations », préparée pour l'Atelier informel tenu à Genève en février 2009 et présentée dans le cadre d'une manifestation parallèle à la deuxième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (à consulter sur <http://www.norden.org/pub/sk/showpub.asp?pubnr=2008:596>)
2. Le Rapport de l'Atelier informel sur les besoins des parties prenantes en matière d'information concernant les substances chimiques contenues dans des articles ou produits. PNUE
3. Information om varors innehåll av farliga kemiska ämnen, résumé en anglais du Rapport KemI 6/04
4. Jouets et sécurité chimique – Un sujet de réflexion, préparé par le Groupe de travail du Comité permanent du Forum (IFCS/FORUM-V/03-TS, 11 juillet 2006) (disponible dans les langues des Nations Unies) http://www.who.int/ifcs/documents/forums/forum5/meet_docs/en/index.html
5. Jouets et sécurité chimique, recommandations de la cinquième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (Forum V), Cinquième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Budapest, Hongrie, 25 - 29 septembre 2006, RAPPORT FINAL (IFCS/FORUM-V/05w, 30 septembre 2006) (disponible dans les langues des Nations Unies) <http://www.who.int/ifcs/documents/forums/forum5/report/en/index.html>
6. Recommandations de Dakar sur les substituts et les solutions de remplacement; Forum VI - Résumé de synthèse du Rapport final de la sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Dakar, Sénégal, 15 - 19 septembre 2008. (IFCS/FORUM-VI/07w, 10 octobre 2008) (disponible dans les langues des Nations Unies) <http://www.who.int/ifcs/documents/forums/forum6/report/en/index.html>
7. Déclaration de Dakar sur les nanomatériaux manufacturés; Forum VI – Résumé de synthèse du Rapport final de la sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Dakar, Sénégal, 15 - 19 septembre 2008 (IFCS/FORUM-VI/07w, 10 octobre 2008) (disponible dans les langues des Nations Unies) <http://www.who.int/ifcs/documents/forums/forum6/report/en/index.html>
8. Mesures prioritaires du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique au-delà de l'année 2000, Forum III – Résumé de synthèse du Rapport final de la troisième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS/FORUM III/23w, 20 octobre 2000)

(disponible dans les langues des Nations Unies)
<http://www.who.int/ifcs/documents/forums/forum3/en/index.html>

9. Déclaration de Bahia, Forum III - Résumé de synthèse du Rapport final de la troisième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS/FORUM III/23w, 20 octobre 2000) (disponible dans les langues des Nations Unies)
<http://www.who.int/ifcs/documents/forums/forum3/en/index.html>

Annexe

Extrait des conclusions et des recommandations de l'Atelier informel sur les besoins des parties prenantes en matière d'information concernant les substances chimiques contenues dans des articles ou produits

9 -12 février 2009, Genève

L'Atelier,

Reconnaît que :

- des substances chimiques dangereuses contenues dans des articles ou des produits sont transportées mondialement dans le cadre des échanges commerciaux internationaux et ont eu des effets nocifs et peuvent présenter des risques à l'avenir pour la santé des personnes et l'environnement à différents stades du cycle de vie d'un article ou d'un produit : production, utilisation, recyclage ou élimination;
- des connaissances et des informations concernant les substances chimiques contenues dans des articles ou des produits sont essentielles pour assurer la gestion rationnelle de ces substances tout au long du cycle de vie des articles ou des produits et qu'il s'agit d'une question intersectorielle importante impliquant un large éventail de parties prenantes ayant des besoins spécifiques en matière d'information;
- des initiatives ont été prises dans certains domaines par les gouvernements, l'industrie et autres en vue de faciliter l'échange d'informations sur les substances dangereuses contenues dans des articles ou des produits mais que, à ce jour, aucune mesure mondiale de portée générale n'a été mise au point;
- il est indispensable, au niveau mondial, de mener des actions de sensibilisation aux risques potentiels associés aux substances chimiques contenues dans des articles ou des produits et aux solutions de remplacement disponibles, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition où le degré de sensibilisation est faible;
- l'alinéa b i) de l'Objectif 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques sur les connaissances et les informations stipule *inter alia* que l'information sur les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris, selon qu'il y a lieu, les produits en contenant, doit être disponible, accessible, facilement utilisable, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes;
- les informations sur les substances chimiques présentes dans des articles ou des produits sont un élément d'importance vitale à l'appui du renforcement des capacités et des autres actions entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique.

Conclut que :

- les efforts déployés et les capacités existant actuellement pour fournir des informations sur les substances chimiques contenues dans des articles ou des produits et sur les solutions de remplacement ne suffisent pas pour prendre des décisions en connaissance de cause concernant la protection de la santé des personnes et de l'environnement pendant toute la durée du cycle de vie de ces articles ou produits;
- la coopération est nécessaire à tous les niveaux (international, régional, sous-régional, national et intersectoriel) avec la participation de tous les secteurs concernés pour produire des informations réellement efficaces et y avoir accès;
- la coopération internationale sur cette question est essentielle et que des mesures doivent être prises d'urgence pour garantir l'harmonisation des flux d'information et l'accès aux informations, éviter une multiplicité de systèmes d'information et optimiser leurs avantages pour toutes les parties prenantes;

- un meilleur flux d'informations stimule le développement de nouveaux articles, produits et procédés innovants, réduit les risques commerciaux et offre des avantages économiques

Recommande que:

- un groupe de travail soit créé par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session pour répondre aux besoins en matière d'information sur les substances chimiques présentes dans des articles ou des produits le long de la chaîne logistique et pendant tout leur cycle de vie avec pour mandat d'examiner les informations existantes et d'élaborer une proposition relative à un système d'information ou à un cadre de systèmes et/ou de mesures;
- le groupe de travail peut être un groupe à composition non limitée et comprendre des groupes de parties prenantes sur la base d'une répartition géographique équitable, y compris un certain nombre de pays par région, des experts qualifiés, des représentants de l'industrie et d'autres acteurs de la chaîne logistique et des organisations non gouvernementales;
- Le groupe de travail traite toute une série de questions et d'objectifs, notamment
 - quelles sont les substances chimiques et articles ou produits à considérer comme prioritaires;
 - identification des parties prenantes concernées et leurs besoins spécifiques en matière d'information
 - quelles informations fournir et sous quelle forme;
 - solutions techniques appropriées et autres
- Le groupe de travail tient compte des éléments clés suivants identifiés par l'atelier:
 - le cas échéant, activités complémentaires sur d'autres nouvelles questions de politique générale
 - travaux entrepris dans des enceintes internationales, notamment le processus de Marrakech et possibilités de synergies
 - travaux et activités d'autres processus multilatéraux et internationaux qui sont pertinents pour les systèmes d'information tel que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - problèmes et besoins spécifiques des pays en développement et des pays à économie en transition tels que renforcement des capacités, assistance technique et financière et transfert de technologie
 - besoins spéciaux des petites et moyennes entreprises et du secteur informel
- Le groupe de travail utilise les résultats de l'atelier dans l'accomplissement de ses tâches
- Le groupe de travail intègre toute autre orientation que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques peut donner à sa deuxième session
- Pendant la période intersessions, le groupe de travail conduit ses activités principalement par les moyens électroniques, des téléconférences, des réunions entre personnes et, le cas échéant, en marge d'autres réunions
- Le groupe de travail peut collaborer avec le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour aider à faciliter le développement et l'utilisation d'informations pertinentes, d'exemples de cas, d'approches et d'outils qui pourraient être compilés conformément à sa fonction d'organisme de centralisation des informations
- Le groupe de travail publie un rapport sur les progrès réalisés sur le site Internet de l'Approche stratégie de la gestion internationale des produits chimiques et il le présente à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.